

**U 52 - HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE
ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ**

LES EFFETS DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Consignes de correction

Le règlement d'examen précise que la sous-épreuve d'histoire géographique vise à évaluer les capacités des candidats à :

- Repérer et relever des informations dans une documentation.
- Utiliser des connaissances sur le programme.
- Établir des relations entre les documents.

Dans ce cadre, il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- Le barème de correction n'est pas un barème régressif où il s'agirait de soustraire des points par rapport à une production idéale : ce barème est cumulatif et la note maximale sera délivrée lorsque la réponse du candidat est conforme aux exigences de la question.
- L'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisé. C'est ainsi qu'une très bonne copie atteindra la note maximale de 20/20 et qu'une mauvaise copie sera sanctionnée par une note très basse.
- Certaines qualités particulières d'une copie doivent pouvoir compenser les manques constatés par ailleurs. Après application du barème de correction dont le détail figure ci-après, il est tout à fait envisageable d'ajouter des points de valorisation pour la cohérence générale de la production, pour un apport de connaissances ou encore pour l'apport d'éléments valorisants qui pourront être un schéma, un croquis ou une carte.

Éléments de réponse

Question 1 : (Document 1)

(2 points)

Quelles conséquences de l'élargissement de l'Union européenne ce document illustre-t-il ?

- délocalisation des emplois. La compagnie irlandaise remplace son personnel national
 - mobilité de l'emploi à l'intérieur de l'Union européenne.
- Les nouveaux salariés sont Lettons ou Polonais

Question 2 : (Documents 1 et 2)

(3 points)

Expliquez, à partir du document 2, les remplacements de salariés présentés dans le document 1.

Quelles sont les conséquences de cette mobilité pour les travailleurs irlandais et pour les travailleurs lettons ?

2 facteurs d'explication :

- Le taux de chômage de la Lettonie est deux fois plus élevé que celui de l'Irlande.
- Le revenu par habitant de l'Irlande étant sept fois plus élevé que celui de la Lettonie, les salaires (même bas - minimum 7,62 euros de l'heure -) y sont beaucoup plus élevés.

Les conséquences :

- Licenciement de salariés irlandais qui se retrouvent au chômage mais perçoivent des indemnités de départ et doivent chercher un nouvel emploi. Embauche de Lettons qui étaient soit au chômage, soit peu rémunérés dans leur pays, et qui trouvent un emploi mieux rémunéré au regard du pouvoir d'achat de la Lettonie mais doivent s'expatrier.

Question 3 : (Documents 3 et 4)

(2 points)

Précisez à quoi correspondent les trois types de travailleurs étrangers distingués dans le diagramme. En quoi les situations de l'Irlande et de la France diffèrent-elles ? Pourquoi ?

- 3 catégories de travailleurs étrangers.

- les travailleurs originaires d'Etats de l'UE à 15 (avant 2004), d'Italie par exemple.
- les travailleurs originaires des nouveaux membres de l'UE, de Pologne par exemple.
- les travailleurs originaires de pays extérieurs à l'UE, du Maroc par exemple.

- Différenciation Irlande et France :

- marché du travail plus ouvert en Irlande (près de 8% de la pop. active, contre moins de 6% en France).
- prépondérance des ressortissants de l'UE en Irlande (près des 2/3, contre moins de la moitié en France).
- part déjà significative des travailleurs originaires des nouveaux membres de l'UE pour l'Irlande, encore presque insignifiante en France.

- Explication :

L'Irlande a attiré cette nouvelle main-d'œuvre par une législation d'ouverture dès 2004, alors que la France l'a fortement contingentée et commence juste à l'ouvrir dans certains secteurs. Les accords prévoient une ouverture progressive sur une période de sept ans.

Question 4 : (Document 4)

(2 points)

Comment les États membres réglementent-ils la circulation des travailleurs dans l'Union Européenne ?

- Le principe est d'accepter la libre circulation des salariés à l'intérieur de l'Union. L'Irlande applique déjà ce principe.
- Cependant pour protéger leurs salariés, les États membres peuvent jusqu'en 2011, limiter l'entrée de travailleurs, la soumettre à autorisation, à quotas. La France a choisi la limitation dans les secteurs où la concurrence serait néfaste à ses ressortissants et la libéralisation pour les secteurs qui manquent de main-d'œuvre.

Question 5 : (Document 5)

(3 points)

Quels sont les grands contrastes géographiques de richesse que cette carte de l'Union européenne permet de dégager ?

- Les contrastes traditionnels nord-sud.

- Grèce 10 000 euros de PIB par habitant, contre 24 000 en Suède .
- Moyenne à plus de 20 000 au nord contre moins de 15 000 au sud.

- Les nouveaux contrastes ouest-est.

- PIB/hab, 2 à 6 fois plus faible pour les entrants continentaux (hors Malte et Chypre).
- La Pologne qui représente près de la moitié de la population des nouveaux entrants a un niveau de vie deux fois plus faible que celui des États les moins favorisés de l'UE à 15 (Grèce et Portugal).

- Conclusion.

Une nouvelle géographie avec des contrastes nouveaux et plus accentués.

Question 6 :

(8 points)

À partir de vos connaissances, en vous appuyant sur les documents et les réponses aux questions, vous rédigerez un texte organisé sur le sujet suivant :

« Les effets de l'élargissement de l'Union européenne »

Vous pourrez, par exemple, organiser votre réponse à partir du plan suivant :

- des contrastes géographiques importants entre États membres,
- douze nouveaux membres en situation de rattrapage,
- les mobilités internes de travailleurs.

Il est probable qu'un nombre important de candidats ne dépassera pas la reprise des informations contenues dans le sujet. Dans ce cas la note demeurera inférieure à 4/8 et on appréciera alors la qualité de la synthèse et son organisation qui risque d'obéir, au mieux, au plan proposé.

- *Des contrastes géographiques importants entre États membres. Des écarts de richesse qui varient de un à dix, avec des contrastes nord-sud aujourd'hui beaucoup moins importants que les contrastes est-ouest accentués lors des élargissements de 2004 et 2007*

- *Douze nouveaux membres en situation de rattrapage. L'entrée récente des États de l'Europe centrale et orientale se traduit actuellement par des politiques de rattrapage des écarts de développement de richesses. Les taux de croissance sont 2 fois plus forts qu'à l'ouest. Les investissements des grandes entreprises y sont massifs, les aides importantes.*

- *Les mobilités internes de travailleurs. Les différences de salaires provoquent des migrations provisoires de main-d'œuvre, (500 000 ressortissants d'Europe centrale et orientale seraient rentrés au Royaume-Uni depuis 2004). Sans être massifs ces mouvements sont significatifs bien que contingentés par la législation européenne.*

On attend des candidats qu'ils montrent des connaissances sur l'organisation de l'espace économique européen soit par des exemples précis soit par des notions (centre, périphéries intégrées, en voie d'intégration). Qu'ils utilisent des exemples et des arguments qui témoignent de connaissances actualisées, « le plombier polonais », « la directive Bolkelstein », le débat sur le traité constitutionnel, l'éventualité de différer les futurs élargissements.

Au terme de la correction, il ne faudra pas oublier, le cas échéant, de compléter la note arithmétique obtenue par des points de valorisation dont le nombre sera justifié sur la copie par une courte indication.